

Le sauveur des archives de la RTBF en grand péril

TÉLÉ La Sonuma est exsangue et devra être restructurée

- ▶ Son business model n'est pas viable.
- ▶ Une restructuration s'annonce.
- ▶ La Région wallonne ne veut plus mettre d'argent.

La Sonuma est au bord du dépôt de bilan. La société créée en 2009 par la Région wallonne, la RTBF et la Communauté française en vue de conserver, numériser et valoriser les archives audiovisuelles de la RTBF n'a plus les capitaux suffisants pour continuer son activité au-delà du 31 décembre. Une restructuration est devenue inévitable. Déjà aujourd'hui, elle ne tient que parce que la RTBF lui a octroyé une avance de 553.000 euros pour couvrir ses besoins de trésorerie. 2017 s'est clôturée sur une perte de 3,3 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de... 828.000 euros. Depuis sa création, la Sonuma a toujours été déficitaire. La perte cumulée dépasse les 15,6 millions d'euros.

« Nous sommes en train de réorganiser le modèle de l'entreprise, explique Jean-Paul Philippot, président du conseil d'administration de la Sonuma et administrateur général de la RTBF. On travaille depuis le début d'année sur un plan de pérennisation. On aura une vue complète du futur de l'entreprise pour la fin de l'année ».

Le problème de la Sonuma est d'avoir voulu dès sa constitution poursuivre deux logiques. Une logique patrimoniale – la préservation des archives audiovisuelles de la RTBF – et une logique économique fondée sur la rentabilisation des investissements réalisés pour numériser ce patrimoine. « Il y a eu une espèce d'aveuglement sur le potentiel

commercial de ces archives, explique Philippe Reynaert, administrateur et patron du fonds régional de soutien à l'audiovisuel Wallimage. On a vécu dans l'illusion qu'on allait pouvoir les vendre aux chaînes télé japonaises, américaines... ou que sais-je mais ce n'est jamais arrivé ». « Le business plan n'a jamais pu être rencontré, malgré tous les efforts », confirme un autre administrateur.

Pour Philippe Reynaert, le péché originel – croire qu'il y avait un modèle économique viable – est lié à la façon dont la société a vu le jour en 2009. « Quand la RTBF a voulu sauver ses archives (NDLR : elles se dégradent très vite), elle s'est naturellement tournée vers la Communauté française. Cette dernière est venue avec un plan de financement mais qui était très largement insuffisant. Jean-Paul Philippot a donc rencontré la Région wallonne et le ministre de l'Économie de l'époque, Jean-Claude Marcourt, qui a accepté de mettre 20 millions d'euros sur la table (NDLR : la Communauté française apportant 4 millions

et la RTBF 16 millions via un apport en nature : ses archives). Problème, la Région n'ayant pas de compétences culturelles, elle ne pouvait investir que s'il y avait derrière cette activité une intention commerciale, un espoir de rentabilisation ».

Une société commerciale

C'est ainsi que la Sonuma a pris la forme d'une société commerciale privée (basée à Liège) alors qu'en France (INA), aux Pays-Bas ou en Flandre, ses homologues sont des ASBL subsidiées par les pouvoirs publics. Dès le début, les partenaires n'ont pas partagé la même vision. La Région wallonne voulait créer une activité économique pérenne alors que la RTBF était principalement intéressée par la

numérisation la plus rapide possible de ses archives. Cette dernière a dicté son agenda. Sur plan patrimonial, le bilan est extrêmement positif puisqu'à l'heure actuelle, plus de 90 % des archives de la RTBF ont été numérisées. Sur le plan commercial, c'est un échec car cette dimension a longtemps été négligée. « On a engagé le premier commercial il y a deux ans. C'était beaucoup trop tard. La société était déjà en mauvaise posture », nous explique une source. « Les archives de la RTBF ont été sauvées mais je ne peux m'empêcher de regretter que la Région wallonne ne retire aucun bénéfice de ce sauvetage »,

poursuit Philippe Reynaert.

Que va-t-il se passer maintenant ? « Il y a plusieurs scénarios sur la table. Aucune décision n'a encore été prise », précise Jean-Paul Philippot. « Pas question de laisser tomber ce patrimoine culturel primordial, insiste Gaël Lambinon, porte-parole du ministre des Médias, Jean-Claude Marcourt. Il y aura une intervention financière de la Communauté française pour permettre à cette institution de continuer à remplir ses missions et même de les étendre afin qu'elle puisse numériser et valoriser les archives d'autres institutions culturelles de la Communauté (théâtres, opéras, cinémathèque...). La société changera de statut juridique et deviendra une ASBL ce qui lui permettra d'avoir accès aux subsides ».

Une injection vitale

Combien la Fédération Wallonie-Bruxelles va-t-elle devoir injecter d'argent ? Le cabinet Marcourt ne donne aucun chiffre. Ce qui est sûr, c'est qu'elle sera seule cette fois. L'actionnaire principal de la Sonuma avec 50 % des parts, la Région wallonne, a déjà fait savoir qu'il n'interviendrait

pas dans le renflouage. Le changement de majorité à la Région a rebattu les cartes. L'aile régionaliste du MR ne voit pas ce refinancement d'un bon œil. Elle estime qu'on est dans la sphère de compétences de la Communauté française et que la Région a déjà suffisamment donné.

Une chose semble claire : il faudra réduire l'emploi (25 travailleurs actuellement). La volonté est d'éviter les licenciements secs. Une série de personnes qui ont été détachées de la RTBF pourront y retourner. La revente de certaines activités au privé pourrait aussi sauver quelques emplois (lire par ailleurs).

Enfin, il est question d'un plan de valorisation des archives RTBF. Inimaginable en effet d'avoir réalisé tous ces efforts de numérisation pour laisser dormir les fichiers sur des serveurs. Plusieurs pistes sont à l'étude, notamment la création d'une plateforme d'archives audiovisuelles destinée aux écoles/universités et la mise à disposition de ces archives pour les musées, les organisateurs d'expositions... ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

CESSION

Un outil qui suscite de l'intérêt

Dans le cadre de la restructuration de la Sonuma, une activité pourrait être vendue : l'unité de numérisation des pellicules (16 et 35 mm). « C'est un boulot très pointu, explique Philippe Reynaert. Il n'y a pas beaucoup d'acteurs sur ce marché. Même l'INA (France) lui a sous-traité la numérisation de certains de ses films. Des repreneurs se sont déjà manifestés pour reprendre cette cellule. Je voudrais que cette activité reste en Wallonie pour qu'il y ait au moins une retombée économique pour celle-ci ».